

Les axes, en lien avec le projet de l'Enseignement Catholique

1. **L'ouverture à l'universel** (pour plus d'information : ctrl + clic sur le mot souligné) :
Prendre en compte le fait religieux dans les disciplines
Tenir compte des diversités culturelles et sociales
2. L'accueil et la scolarisation de tous les élèves : l'école inclusive.
3. La prise en considération du développement global du jeune par l'innovation pédagogique : développer l'autonomie, le potentiel personnel de chacun, s'adapter aux difficultés d'apprentissage ou de comportement, accompagner les choix d'orientation.
4. La mise en œuvre de nouvelles modalités de pratiques pédagogiques :
Ex : Usage pédagogique du numérique
Changement de posture des enseignants lié à la mise en œuvre des réformes.
5. **L'organisation apprenante** (pour plus d'information : ctrl + clic sur le mot souligné) : nouvelle donne pour la formation initiale ou continue des enseignants. ex : l'accompagnement des entrants dans le métier, faciliter la reconversion.
6. La mise en œuvre d'actions dans le cadre de la **refondation de l'école** (pour plus d'information : ctrl + clic sur le mot souligné) en particulier le lien entre niveaux d'enseignement : école/collège ou collège/lycée ou lycée/enseignement supérieur.
7. La **motivation des équipes** (pour plus d'information : ctrl + clic sur le mot souligné), au sein de l'établissement : le sens du métier d'enseignant, le bien-être au travail, l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, l'implication personnelle et collective dans le projet d'établissement.

Remarque importante : Les projets de formation qui concourent à l'écriture ou à la mise à jour du « projet d'établissement » ne seront pas retenus pour cette année 2015/2016 dans les axes prioritaires, du fait de la baisse de subvention attendue pour 2015/2016.

Les modalités de formation

- Formation des équipes.
- Analyse et échange de pratiques.
- Actions communes inter-cycles, ou de niveaux différents, en bassin ou en réseau d'établissements.
- Les projets impliquant plusieurs établissements seront retenus prioritairement.
- Utilisation pouvant inclure la F.O.A.D. selon des modalités précises.

La prise en charge des coûts de formation

- La prise en charge du coût de la journée de formation est plafonnée à :
 - ✓ 960 euros pour un animateur
 - ✓ 1620 euros pour 2 animateurs
 - ✓ 2130 euros pour 3 animateurs
- La prise en charge maximum des frais de déplacement et d'hébergement des formateurs est fixée à :
 - ✓ 250 euros par jour et par formateur

Les conseillers en formation : Franck BAHOFF, Michel DORVEAUX, Caroline GONCALVES
sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à construire votre projet.

Ouverture à l'universel

« De l'enseignement du fait religieux au fait religieux dans la culture, un nécessaire besoin de clarification, de sensibilisation et de formation. La question de la prise en compte du Fait religieux est aujourd'hui un enjeu des réformes éducatives en France. »

Extrait de l'article « Quel est le sens de la Mission Enseignement et religions dans le processus global de la mission d'éducation de l'Enseignement catholique »

Lire la suite : <http://ens-religions.formiris.org/?WebZoneID=260&ArticleID=5380>

Le site Enseignement & Religions, site de référence sur les questions de l'enseignement du fait religieux.

<http://ens-religions.formiris.org/index.php?WebZoneID=222>

Enseignement catholique - Ressources

Éduquer à l'universel, au développement, à l'engagement solidaire (EUDES)

<http://ec-ressources.fr/EES2/index.php>

Extrait de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (juillet 2013)

« L'enseignement de la morale laïque, tout comme l'instruction et l'éducation civiques, participe de la construction d'un mieux-vivre ensemble au sein de notre société. Ces enseignements visent notamment à permettre aux élèves d'acquérir et de comprendre l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences »

Enseignement laïque des faits religieux – Eduscol

<http://eduscol.education.fr/cid46675/enseignement-laique-des-faits-religieux.html>

[Retour haut de page](#)

Organisation Apprenante

La compétence : un concept plus large que celle de la formation.

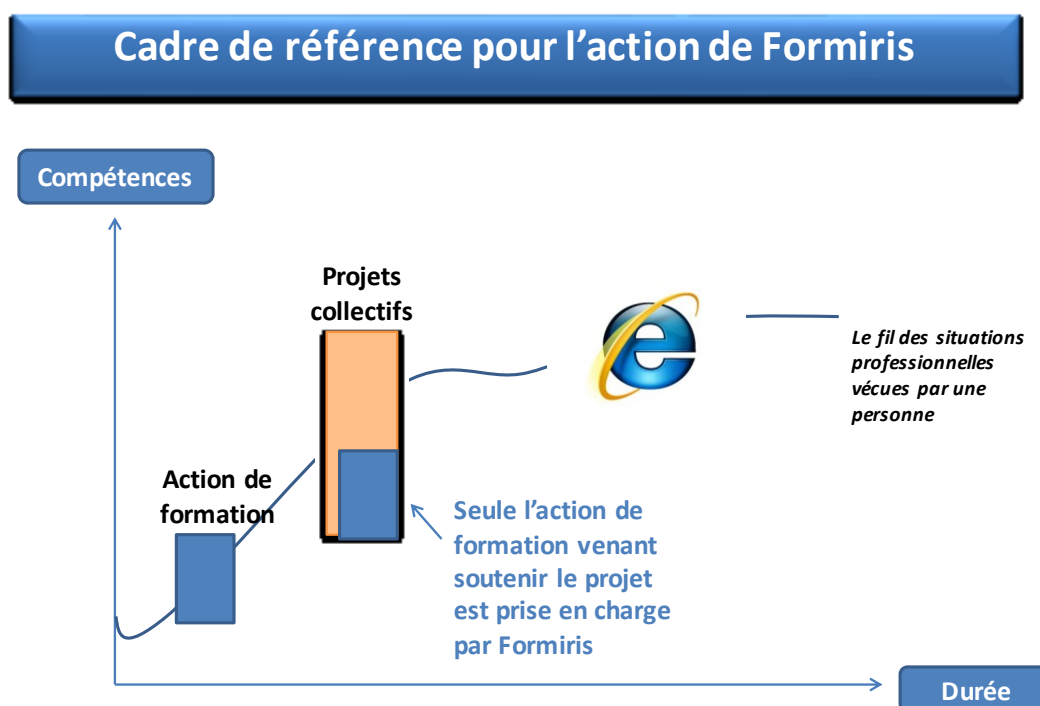
La compétence est considérée comme une résultante individuelle, collective et institutionnelle : « si la compétence résulte nécessairement d'une construction et d'un engagement personnel, cela ne signifie pas que l'individu est seul responsable de la production d'une action compétente.

Résultant d'un savoir agir, d'un vouloir agir et d'un pouvoir agir, la production d'une action compétente relève d'une responsabilité partagée par la personne elle-même, le management, le contexte de travail (organisation du travail, conditions de travail, moyens, système de classification et de rémunération...) et le dispositif de formation.

La motivation et le contexte sont aussi importants que la disposition à savoir agir». (Guy Le Boterf). On reconnaîtra qu'une personne sait « agir avec compétence » si elle : sait combiner et mobiliser un ensemble de ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, qualités, réseaux de ressources...), pour gérer un ensemble de situations professionnelles, chacune d'entre elles étant définie par une activité clé à laquelle sont associées des exigences professionnelles (ou critères de réalisation de l'activité), afin de produire des résultats (services, produits) satisfaisant à certains critères de performance pour un destinataire (client, usager, patient...).

Les critères de Formiris pour qualifier **un projet d'organisation apprenante** :

- Tout d'abord pouvoir tracer une dynamique du projet collectif (porteur du projet, objectif ou problématique à résoudre, historique, une démarche que l'on peut décrire).
- Ensuite que les traces d'organisation apprenante soient repérées



Refondation de l'école

Extrait du dossier du ministère de l'Éducation nationale sur : « Année scolaire 2013-2014 : la refondation de l'École fait sa rentrée »

<http://www.education.gouv.fr/cid73417/annee-scolaire-2013-2014-refondation-ecole-fait-rentree.html>

« Des conseils école-collège seront créés pour faciliter la transition entre l'école primaire et le collège, qui constitue pour beaucoup d'élèves, et notamment pour ceux dont les acquis sont les plus fragiles, un cap difficile, synonyme de perte de repères. Le rôle de ce conseil sera de proposer des actions de coopération et d'échange entre chaque collège et les écoles de son secteur. »

Extrait de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (juillet 2013)

« Le lycée d'enseignement général et technologique de même que le lycée professionnel sont les premiers segments de l'espace bac — 3, bac + 3 qui permettent d'articuler la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies. Il faut qu'ils intègrent les élèves issus du collège et qu'ils préparent les bacheliers à l'enseignement supérieur.

Le lycée doit assurer une continuité entre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les licences universitaires, STS, IUT ou classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). »

[Retour haut de page](#)

La question du sens du travail, au coeur de la performance et de la responsabilité de « l'entreprise »

Dans le cadre des obligations des employeurs en matière de santé au travail et dans le contexte de signature des partenaires sociaux de l'accord national interprofessionnel « qualité de vie au travail » (ANI QVT, juillet 2013), **la question du sens du travail devient centrale au sein des organisations.**

Elle est d'autant plus centrale que **la valeur travail en France est très forte**, l'une des plus forte en Europe. Mais par le même temps, **l'insatisfaction professionnelle des salariés, en particuliers celle des enseignants est élevée.**

Ce hiatus crée de la frustration et du non-sens qui pèsent sur la qualité de vie au travail des collaborateurs et in fine sur leur performance.

Les responsables ont donc tout intérêt à impliquer leurs collaborateurs dans leur quête de sens professionnel, il en va bien sûr de leur performance professionnelle mais aussi de leur performance sociale, et de leur responsabilité professionnelle, voire de leur image, et celle de la structure.

Le sens du travail, constituante du bien-être, influe sur la santé des salariés et sur leur performance

Comme l'ont en effet montré nombre de chercheurs en psychologie positive, **un travail qui fait sens contribue au bien-être et diminue « le sentiment d'usure, de démotivation » les risques de maladies cardiovasculaires ou les dépressions.**

Il a été aussi montré scientifiquement qu'**un travail qui fait sens**, parce qu'il contribue au bien être, **contribue fortement à la performance des salariés, des enseignants**, du fait qu'ils ont plus envie de s'investir dans leur poste avec leurs collègues et managers.

Ainsi, une personne bien dans sa peau sera bien dans son poste – *i.e.* elle sera plus engagée et donc plus contributive à la performance de la structure.

[Retour haut de page](#)